

d'une façon générale et ne s'est pas prononcé en dernier ressort. Le comité était d'avis qu'il fallait instituer un autre comité à la session suivante. Qu'arriva-t-il à la session suivante? Le Gouvernement tint-il compte du rapport de ce comité. Nomma-t-il un comité semblable? A la session suivante, se mit-il en peine de faire analyser les dépositions recueillies, de les faire compléter et de les mettre à la disposition de la députation sous une forme concrète? Non, il laissa la session s'écouler sans rien faire à cet égard. J'ai sous la main un volume qui renferme les témoignages, et il y en a un autre aussi volumineux qui contient environ deux mille deux cents pages de dépositions et autre texte. On nomma le comité pour qu'il s'enquît de la situation agricole, mais la question du transport? Les transports peuvent se rattacher à la situation agricole, et il est incontestable qu'il existe un rapport essentiel entre les deux. Mais on institua ce comité pour qu'il s'enquît de la situation agricole; et s'il s'occupa beaucoup du transport par terre et par eau, il n'en arriva à aucune conclusion définitive à ce sujet.

Je signale ce fait parce que le Gouvernement a prétendu que la convention passée avec sir Wm Petersen est fondée sur les conclusions du comité de 1923. Il a bien nommé un commissaire enquêteur il y a un an, par décret rendu en conseil, pour assister le ministre dans la tâche de s'assurer si une coalition avait été formée entre les armateurs et, le cas échéant, de trouver les moyens d'y faire face. Mais j'ai remarqué que bien que les membres de la droite affirment que le rapport Preston repose sur les résultats de l'enquête du comité relatif à la situation de l'agriculture, le premier ministre n'a dit rien de cela au début de la session et a déclaré, au contraire, qu'il était basé sur les faits mis à jour par le commissaire-enquêteur et que le rapport de celui-ci serait déposé devant la Chambre.

En déposant son projet de résolution le ministre du Commerce n'a fait qu'une allusion passagère au rapport de M. Preston, et il s'est fondé sur le rapport du comité spécial relatif à la situation de l'agriculture. Quelques semaines auparavant, dans la discussion sur l'adresse de réponse au discours du trône, le premier ministre a insisté sur l'importance de ce document qui devait être déposé devant la Chambre. Pourquoi cette volte-face? Le Gouvernement a-t-il renoncé à soutenir les conclusions de son commissaire? Quelle est donc la raison de ce changement de tactique?

L'honorable député de Lunenburg (M. Duff) a d'abord affirmé, hier soir que le projet était conforme aux conclusions du rapport publié par le comité chargé de se renseigner sur la situation de l'agriculture, mais il n'a pas

[M. Sutherland.]

insisté après que je lui ai rappelé les propositions du comité, et il termina en disant que la convention était justifiée par d'autres faits venus à la connaissance du Gouvernement. Pourquoi les ministres ne parlent-ils pas franchement à la Chambre? Pourquoi ne disent-ils pas carrément pour quel motif ils ont passé ce marché avec sir William Petersen, au lieu de nous tromper, comme ils ont essayé de le faire, et à leur suite plusieurs de leurs partisans, en faisant l'éloge du commissaire-enquêteur et du comité nommé pour enquêter sur la situation agricole.

Il y a un an passé, lors de l'examen des crédits du département du Commerce, il y avait une allocation de \$10,000. Le ministre n'avait encore rien dit de son projet; mais incidemment on apprit que l'allocation de \$10,000 était destinée à payer les frais d'un commissaire-enquêteur qui serait envoyé en Angleterre pour examiner la question des tarifs transatlantiques. Quand je sus le nom du futur commissaire j'ai déclaré que M. Preston n'était pas l'homme qu'il fallait pour cette mission de responsabilité, à cause de son passé politique. J'émis l'avis que les conclusions d'un tel homme ne pourraient inspirer la confiance que le public mettrait dans le rapport d'un fonctionnaire du département. Nos collègues de gauche n'accordèrent aucune attention à mes avertissements, qu'ils jugeaient peu importants. Le ministre lui-même ne voulut pas les écouter et refusa, comme il disait, de s'engager dans une discussion sur des personnalités, qu'il s'agissait en tout cas d'une somme modeste de \$10,000 et que le commissaire choisi devait accomplir sa mission en deux mois au plus.

Je veux rappeler certains faits pour l'édification de nos collègues progressistes assis à notre gauche. Je citai le contenu d'une lettre écrite par M. Preston, lorsqu'il était surintendant de l'immigration en Angleterre, à M. Thomas Southworth, directeur de la Colonisation de l'Ontario. En mentionnant le nom de M. Southworth je ne veux pas que l'on croie qu'il ait prit aucune part aux plans néfastes que M. Preston lui suggéra. Ce n'était pas un homme de ce caractère. C'est une justice que je dois à la mémoire de M. Southworth aujourd'hui décédé. J'ai donc lu une lettre de W. R. T. Preston adressée à M. Southworth, portant la date du 18 octobre 1901, lettre dont la Chambre a déjà entendu la lecture plusieurs fois et qui n'a jamais été désavouée. Je n'en citerai pour l'instant qu'un simple passage:

Je sais que vous redoutez tous terriblement l'émigrant d'origine étrangère. Je ne suis pas d'accord avec vous sur ce point. Je n'hésite pas à dire qu'une bonne catégorie d'émigrants dispersés dans toutes les parties du vieil Ontario assurerait davantage la permanence de la population agricole que les émigrants,